

JE PROTÈGE L'EAU DE WALLONIE : LES BIENFAITS DU PÂTURAGE OVIN

Alice Cousin, chargée de mission pour le projet «Res'eau»
Service d'étude de la FWA

La protection de l'eau constitue une thématique environnementale de plus en plus prégnante. La FWA est directement partie prenante dans la démarche à travers le projet Res'eau (voir ci-dessous) qui vise à mettre en avant les initiatives agricoles à la protection de l'eau. Parmi celles-ci, le pâturage des Couverts végétaux par les moutons constitue une pratique de plus en plus répandue en Wallonie. Démonstration ce vendredi 4 novembre à la Bergerie des Arches de Gesves, à l'invitation du projet «Je protège l'eau de Wallonie».



La pratique du pâturage des Couverts végétaux par les moutons s'avère être une pratique d'intérêt général qui prend de plus en plus d'importance sur le territoire wallon. Elle repose sur un partenariat éleveur – cultivateur et revêt de multiples intérêts.

Pour le cultivateur, faire pâturer ses couverts par les moutons permet la destruction de ceux-ci pour la culture suivante de printemps, sans recourir à une mécanisation ou à des produits phytosanitaires. De plus, les terres arables sont enrichies en humus par les déjections des moutons.

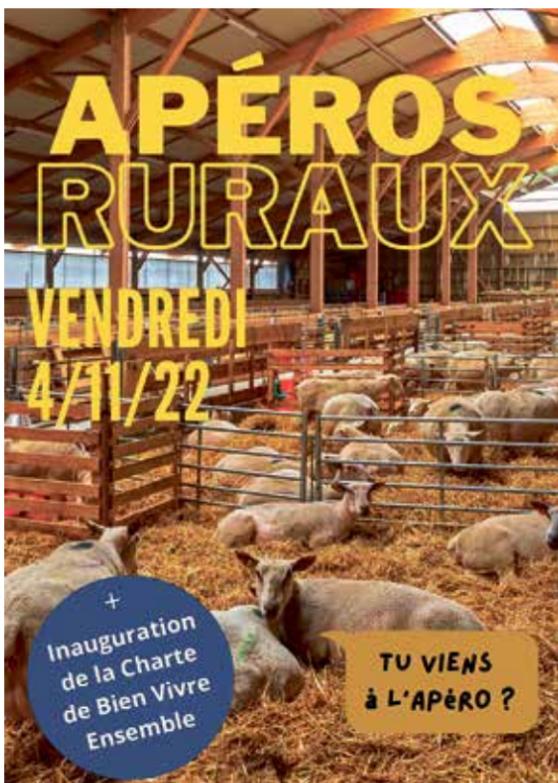
Pour les éleveurs, les couverts constituent une alimentation riche pour

les moutons (moyennant un choix d'espèces adaptés dans le couvert: mélange graminées, légumineuses et crucifères), sans complémentation alimentaire nécessaire. De plus, la pratique permet de laisser les moutons hors de la bergerie pendant l'hiver.

Win-win pour l'éleveur et le cultivateur

Le pâturage ovin des couverts végétaux constitue donc un partenariat gagnant-gagnant tant pour les éleveurs que pour les céréaliers. Pour s'en convaincre, rendez-vous le vendredi 4 novembre dès 16h à Gesves lors d'un apéro rural organisé par «Je protège l'eau de Wallonie» (projet financé par la SPGE et qui réunit l'UNAB, le GAL Pays des Tiges et Chavées et le Collège des Producteurs).

Cette pratique du pâturage ovin et de la valorisation des intercultures sera en effet mise à l'honneur à la Bergerie des Arches de la famille Mabillet-Tonglet. Les visiteurs se verront proposer une visite des installations ainsi que de parcelles de couverts pâturés par les moutons, avant de prolonger la rencontre autour d'un apéro rural. Informations et inscriptions au 0494/35.16.66 ou maxime.albanese@tiges-chavees.be.



CINEY VEUT REMETTRE DE L'ORDRE DANS SES LOCATIONS DE TERRES AGRICOLES

La semaine dernière, la presse locale a relaté la décision de la Ville de Ciney de vendre 20 hectares de ses terres agricoles situés à Leignon, alors qu'un bail court toujours jusqu'en 2027. Une démarche qui peut paraître singulière, que les autorités locales inscrivent dans une volonté de remettre de l'ordre dans leurs locations historiques, afin que ces terrains profitent, selon elle, «directement aux agriculteurs actifs».

Ronald Pirlot

En sa séance du 17 octobre, le Conseil communal de Ciney a entériné, majorité contre opposition, la vente d'un terrain agricole communal de 20 hectares dans la localité de Leignon. Un terrain sur lequel existait un bail à ferme courant jusqu'en 2027...

Derrière le discours d'une opération immobilière de nature à mettre du beurre dans les épinards des finances communales mises à mal par le contexte énergétique, s'en trouve un autre tout aussi probant: les autorités locales entendent manifester leur volonté de remettre de l'ordre dans les locations d'une partie de ses 410 hectares de terres agricoles.

«Favoriser l'accès aux jeunes agriculteurs»

Explication de l'échevine en charge de l'agriculture, Anne Pirson, elle-même issue du sérail agricole: «nous avons découvert qu'un ensemble de terrains communaux se trouvent aux mains d'agriculteurs depuis plusieurs décennies. Agriculteurs dont certains, désormais pensionnés, continuent à nous verser un loyer plancher tel que fixé par la loi. Et puis sous-loquent eux-mêmes, à des loyers plus élevés, à des agriculteurs qui, dans certains cas, ne sont même pas voisins des dites parcelles. Ce qui

est profondément injuste, notamment pour de jeunes agriculteurs locaux qui ne peuvent prétendre à l'accès aux terres agricoles en raison d'un prix du foncier particulièrement élevé. Et pour qui ces terrains communaux pourraient se révéler une réelle aubaine dans leurs activités naissantes». Pour l'échevine, les choses doivent être claires. Il ne s'agit nullement de remettre bien évidemment en cause le principe des baux à ferme, mais bien d'éviter des pratiques qui lèsent au final la Commune et de jeunes agriculteurs locaux. Un courrier expliquant les motivations de la démarche a d'ailleurs été envoyé aux locataires agricoles pensionnés. «Notre message est le suivant: vous avez pu bénéficier de terrains communaux à un prix attractif durant toute votre carrière. Désormais, une fois l'âge de la retraite atteint, rendez-les pour que d'autres, plus jeunes, puissent à leur tour en profiter».

Nul doute que cette décision cinécienne, qui met le doigt sur une problématique foncière sensible, sera de nature à alimenter les prochaines Assises de la terre qui se tiendront les 16, 21 et 29 novembre.

STRUCTURE | SANTÉ | PERFORMANCE

NEW
CP20

croissance intensive
complémentaire de vos fourrages

4épis

Rue Baron d'Obin 65,
4219 Ambresin

+32/(0)81 856 515
www.4epis.be

Res'eau
Préservation de la ressource en eau

Le projet Res'eau, mené par la FWA et financé par la SPGE, vise à soutenir et mettre en avant les initiatives agricoles favorables à la protection de l'eau, en favorisant les échanges d'expériences entre agriculteurs sur certaines pratiques. Les pratiques abordées sont vastes et ont été réparties en 5 thématiques: cultures, couverts végétaux, sol, intrants et érosion.